

Julien Coissac a été agressé et il a quitté la Suisse

ALTERCATION L'homme en conflit avec Cerniat (FR) pour avoir voulu filmer les assemblées communales a été menacé avec un canif.

A Cerniat (FR), les démêlés de Julien Coissac avec la commune commencent à dérapier («Le Matin Dimanche» du 13 mai 2012). En conflit avec les autorités au sujet d'une route et parce qu'il veut filmer les débats de l'assemblée communale, ce Français a en effet été agressé au couteau dans la nuit du 27 au 28 juillet. Vers 22 h 45, alors qu'il rentrait chez lui, il s'est retrouvé nez à nez avec un habitant du voisinage. «Il m'a dit en hurlant: «Coissac, ça fait une heure que je t'attends, j'ai un couteau, je vais te planter, tu vas crever.» Et il m'a donné un coup de pied.»

L'homme s'est alors réfugié chez des amis voisins. «J'ai appelé la police qui m'a dit qu'elle ne monterait pas, sur ordre du préfet. Alors j'ai contacté le préfet. Et là, stupeur, il m'a assuré que la police montait!» Scandalisé, il a demandé conseil à son avocat, Me Marc Baur, pour déposer deux plaintes, l'une contre l'agresseur et l'autre contre la police. Ce qui a été fait vendredi après-midi auprès du Ministère public fribourgeois et du conseiller d'Etat chargé de la Sécurité et de la Justice, et ce via l'ambassade de Suisse à Paris. Me Baur

précise: «On ne sait pas encore qui est à l'origine de ce dysfonctionnement.» En clair, l'avocat et son client se demandent pourquoi la police n'est pas intervenue malgré l'ordre du préfet.

Dans une lettre adressée le 31 juillet au voisin chez qui Julien Coissac s'était réfugié, Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, donne l'explication suivante: «La police a jugé inutile d'appliquer ce mandat d'amener dans la mesure où le syndic de Cerniat avait, dans l'intervalle, réussi à rétablir la situation, avec le concours d'une autre personne.» Un raisonnement qui choque Julien Coissac: «Tant que les autorités ne m'auront pas rassuré sur la disponibilité de la police en cas de danger, je ne mettrai plus les pieds à Cerniat.» Il est d'ailleurs parti en France dès lundi 30 juillet.

Plusieurs personnes se demandent si Julien Coissac ne se servira pas de cette altercation pour quitter définitivement la région. «Fuir n'est pas du tout mon genre, rétorque-t-il. Et si je n'obtiens pas l'assurance que je peux revenir dans ma colonie en toute sécurité, j'entamerai les démarches pour obtenir un permis de port d'arme afin d'assurer ma propre sécurité.» Le préfet ne souhaite pas commenter cette affaire et précise qu'il ne veut pas donner «à Julien Coissac un statut qu'il n'a pas: celui de victime». **Stéphane Berney**